

**ARRETE MODIFICATIF DE L'ARRETE PORTANT DELEGATION
DE SIGNATURE A MADAME FRANCOISE DIRAT**

A.D R.H. n° 13-84

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU les dispositions des articles L 3221-3 et L 3141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection du 31 mars 2011 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental R.H. n° 12/3303 du 19 décembre 2012 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental R.H. n° 11/499 portant délégation de signature à Madame Françoise DIRAT ;

CONSIDERANT l'affectation de Monsieur François ALBERT au Service Ressources – Achats – Finances, à compter du 1er novembre 2012 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : L'article 2 de l'arrêté départemental R.H. n° 11/499 du 31 mars 2011 est abrogé.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,
le 15 janvier 2013

Le Président,

*
* * *

NB : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois suivant sa notification.